

Notes sur deux stèles funéraires d'époque romaine découvertes en 1901 à Plan-Conthey (VS)

Autor(en): **Wiblé, François**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte = Revue suisse d'art et d'archéologie = Rivista svizzera d'arte e d'archeologia = Journal of Swiss archeology and art history**

Band (Jahr): **35 (1978)**

Heft 3

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-166981>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Notes sur deux stèles funéraires d'époque romaine découvertes en 1901 à Plan-Conthey (VS)

par FRANÇOIS WIBLÉ

En hommage à mon maître

le professeur Denis van Berchem pour son 70^e anniversaire

Il y a quelque temps, en recensant les inscriptions latines du Valais antique¹, mon attention fut attirée par deux stèles funéraires trouvées à Plan-Conthey en 1901 et déposées actuellement dans les réserves du Musée archéologique de Sion². Ces deux monuments, qui présentent un intérêt indéniable, n'ont fait, jusqu'à présent, l'objet d'aucune étude particulière. Un article paru dans *La Liberté*, de Fribourg (n° 50, 1^{er} mars 1901), relate les circonstances de leur découverte; une transcription incomplète et inexacte, suivie d'un bref commentaire en est donnée. Toute la littérature subséquente dérive de cet unique article³. Une brève mention de la découverte est également faite dans le *Rapport de gestion du Conseil d'Etat du Valais 1901*, p. 19sq. Les notes qui suivent ont trait non seulement aux corrections et aux compléments que l'on peut apporter à la lecture des inscriptions, mais aussi aux circonstances de la découverte, au décor et à l'état de conservation de ces stèles.

Contexte archéologique

Des travaux de défoncement d'un champ situé à l'ouest de l'ancienne église de Plan-Conthey, démolie depuis (emplacement actuel du cimetière), amenèrent la découverte en décembre 1900 de murs que le chanoine P. Bourban de l'Abbaye de St-Maurice, détermina comme d'époque romaine⁴. Quelques sondages complémentaires permirent le dégagement partiel d'une construction en bel appareil, large de 18 m 60, appartenant vraisemblablement au bâtiment principal d'une *villa rustica*. De cet édifice, «des deux côtés de la propriété», deux murs se dirigeaient vers l'ouest. Etaient-ce les murs d'enceinte de la *villa*? Se prolongeaient-ils jusqu'au monument funéraire qui nous intéresse, dégagé «à l'extrémité de la propriété»?

De ce bâtiment, nous ne pouvons, même approximativement, reconstituer le plan, tellement sont maigres les informations qui nous sont parvenues⁵; il devait cependant être en relativement bon état de conservation, car, selon Bourban, on aurait pu reconstruire «à peu de frais», «tout le monument funéraire avec la petite salle au-dessus». Il s'agissait d'une construction maçonnée de plan quadrangulaire, d'environ 5 × 4,25 m⁶, mesurant 12

mètres carrés de surface intérieure. Un mur est-ouest séparait deux chambres sépulcrales d'inégale grandeur, revêtues d'un mortier au tuileau. Ces dernières contenaient des cercueils de plomb et étaient recouvertes «d'immenses plaques de cipolin antique et de marbre jurassique, polies et ornées de moulures». «Deux de ces marbres portent des inscriptions funéraires dont les caractères fort beaux nous transportent au I^{er} ou au II^e siècle après Jésus-Christ.» Une niche partagée en deux avait été aménagée dans une paroi du caveau sud, le plus grand⁷. Le «caveau en maçonnerie» était, semble-t-il, «protégé par une voûte»⁸.

Datation du monument

La présence de cercueils de plomb et de petits récipients en verre (déposés dans le cercueil du caveau nord et dans la niche du caveau sud) indique que, selon toute vraisemblance, le monument funéraire a été construit au Bas-Empire⁹. Le remploi des stèles funéraires ne nous permettrait pas de la faire remonter plus haut dans le temps. Bourban pensait que les dalles avaient été récupérées d'un monument funéraire plus ancien¹⁰. Que les deux stèles aient appartenu à un même monument funéraire ne me paraît pas évident, tellement elles sont dissemblables tant par la nature de la pierre que dans leur présentation et dans leur décoration. Rien, d'autre part, ne nous prouve qu'elles n'ont pas été simplement utilisées comme cippes. On peut noter à ce propos que, non loin du monument funéraire, on a retrouvé à plusieurs reprises des tombes en pierres sèches, contenant des cercueils de plomb et recouvertes de dalles¹¹. Quant aux autres dalles qui recouvraient les caveaux (étaient-elles toutes «polies et moulurées»?), peut-être ont-elles été récupérées dans les ruines de la *villa* voisine ou d'une autre construction?

Stèle d'Atticus Senator (fig. 1, 2)

Œuvre d'un artisan local, cette stèle en schiste dérive, par sa présentation, des stèles en forme d'édicule. Elle a malheureusement été fort endommagée, accidentellement semble-t-il, dans sa partie supérieure. L'inscription gravée sur une surface en retrait par rapport au plan de la stèle,

est entourée d'un cadre mouluré. La dalle est cassée à la hauteur du bord inférieur de ce cadre. Large de 89,5 cm, elle est épaisse d'environ 22 cm et conservée sur une hauteur maximum de 1,24 m. Au-dessus de l'inscription, dans le fronton délimité également par un cadre mouluré, a été aménagée une niche semi-circulaire dans laquelle on a sculpté la tête du défunt, qui portait une courte chevelure. Le fond de la niche est orné d'un motif apparemment floral, mais qui dérive en fait du décor en forme de coquille, mal compris, des niches de stèles produites par des ateliers moins provinciaux.

Dans les angles supérieurs de la stèle sont gravés des pseudo-acrotères d'angle, en forme de palmette, et des rinceaux. Une particularité de cette stèle mérite d'être soulignée: ses bords, à la hauteur des pseudo-acrotères, sont légèrement galbés, épousant la ligne générale de la palmette.

Par le style des rinceaux, la stèle ne doit pas être postérieure au premier siècle de notre ère¹².

Le cadre de l'inscription mesurait 80 sur plus de 75 cm. La hauteur des lettres de la première ligne est d'environ 10 cm et celles des lignes 2 à 5 d'environ 6 cm.

Grâce à un moulage, il nous a été possible de transcrire d'une manière satisfaisante l'inscription de 5 lignes:



Fig. 1 Stèle funéraire d'Atticus Senator (Musée archéologique, Sion)

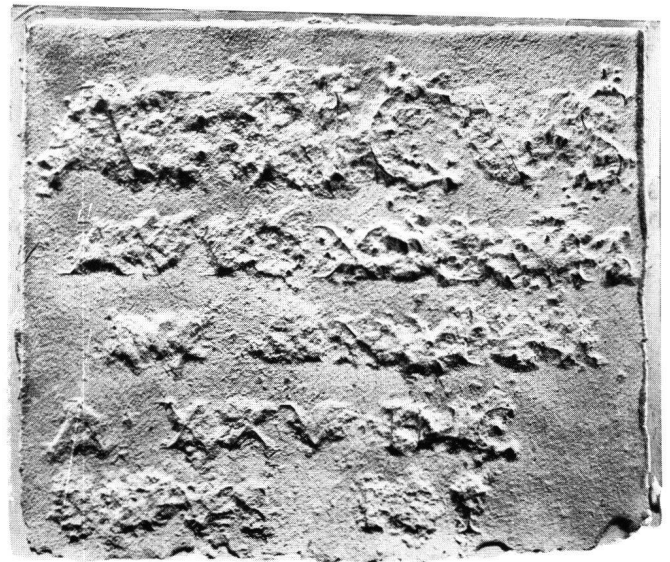


Fig. 2 Moulage de l'inscription de la stèle d'Atticus Senator

A T T I C V S
A V I O X S O N I S
F I L · S E N A T O R
A · X X V · H I C
S I T V S E S T

Atticus / Avioxsonis / fil(ius) Senator / a(nnorum) XXV hic / situs est. Atticus Senator, fils d'Avioxso, décédé à l'âge de vingt-cinq ans, repose ici¹³.

Bien que l'inscription ait été systématiquement martelée, sa lecture est assurée¹⁴.

Le nom du père du défunt, typiquement gaulois (noter la désinence en -xso), n'est, à ma connaissance, nulle part attesté. Il vient s'ajouter à la liste déjà relativement fournie des noms gaulois apparaissant sur des inscriptions latines du Valais¹⁵.

Le mot *Senator* doit être compris comme un *cognomen* et non pas comme un titre. Atticus, mort à 25 ans, n'avait pas l'âge d'être sénateur à Rome; ne portant pas les *tria nomina*, il n'était vraisemblablement même pas citoyen romain! Il est vrai que quelques magistrats municipaux, en Italie principalement, portaient ce titre¹⁶. Cet usage, datant de l'époque républicaine, s'est parfois perpétué sous l'empire, mais n'est jamais attesté au nord des Alpes. Plusieurs inscriptions, provenant pour la plupart des anciens pays celtiques, témoignent de l'usage du mot *Senator* comme *cognomen*¹⁷. Nous retiendrons donc cette interprétation.

Stèle de Sabellus (fig. 3)

Cette stèle, en calcaire, comporte un décor bien moins riche que celle d'Atticus Senator. L'inscription gravée sur son plan n'est pas comprise dans un cadre; les limites

supérieures du fronton, orné d'une rosette, sont simplement indiquées par la taille légèrement en retrait des angles supérieurs de la dalle. Dans sa partie inférieure, une ligne indique peut-être le niveau jusqu'auquel elle était enfoncée dans la terre.



Fig. 3 Stèle funéraire de Sabellus (Musée archéologique de Sion)

La stèle mesure 88×51 cm sur une épaisseur de 13,5 cm, les lettres des trois premières lignes sont hautes de 4 à 5,5 cm, celles de la quatrième ligne, de 13 cm environ; elle est très bien conservée.

SABELLVS · SABINI · F
ANNOR VM · XXV
HIC · SITVS ·
T · F · I

Sabellus Sabini f(ilius) | annorum XXV | hic situs (est) | t(estamento) f(ieri) i(ussit). Sabellus, fils de Sabinus,

décédé à l'âge de 25 ans, repose ici. Il a ordonné par testament d'élever cette stèle¹⁸.

A la première ligne, les 2 L du nom Sabellus sont clairement gravés; la dernière lettre de la ligne est indiscutablement un F et est séparée du nom qui la précède par un point séparatif. Déjà Espérandieu, sans avoir vu la stèle, avait rectifié la lecture de Bourbon¹⁹. A la deuxième ligne, l'espace entre le R et le V de *annorum*, dans lequel il n'y a pas trace de point séparatif, est certainement dû au défaut de la pierre que l'on remarque aujourd'hui et qui a empêché le lapicide de graver une lettre à cet endroit. Nous ne sommes donc pas autorisés à transcrire ainsi le texte: *ANNOR · VM XXV* et comprendre: âgé de (?) ans un mois et vingt-cinq jours, ni même: *ANNOR(um) · V · M(ensium) · XXV*. et comprendre: âgé de vingt-cinq ans et cinq mois.

A la ligne trois, la forme verbale *EST* est sous-entendue après *HIC SITVS*.

Par la forme des lettres, on peut penser que cette stèle a été gravée dans le courant du deuxième siècle de notre ère.

Martelage de l'inscription de la stèle d'Atticus Senator

Pourquoi a-t-on voulu, dans l'antiquité déjà, effacer toute l'inscription de la stèle? Que ne l'a-t-on pas rendue vraiment illisible?

Ce martelage n'est pas lié à l'emploi de la stèle dans le monument funéraire. La surface gravée, en retrait par rapport au plan de la dalle, ne pouvait en rien gêner ceux qui la remployaient. L'inscription de la stèle de Sabellus nous a par ailleurs été conservée intacte. Le martelage a donc été exécuté bien avant son emploi dans le monument funéraire. Ce ne saurait d'autre part être l'œuvre de chrétiens; rien n'indique en effet que nous avons affaire là au tombeau d'un chrétien. Par ailleurs, l'inscription ne comportait aucun élément païen, pas même la formule, pourtant usuelle *DIS MANIBVS* (aux Dieux Mânes).

Faut-il voir plutôt là l'effet d'une *damnatio memoriae*? S'est-il passé dans la vie ou dans la mort d'Atticus Senator, quelque chose nécessitant qu'après lui avoir élevé une stèle funéraire, on condamne sa mémoire? Ceci est fort peu probable. Si tel était le cas, pourquoi ne se serait-on pas contenté d'effacer son nom seulement, comme il est d'usage dans le cas d'un martelage dû à une *damnatio memoriae*?

L'hypothèse que je retiendrai provisoirement est celle d'un martelage exécuté en vue de substituer une inscription nouvelle à une plus ancienne. Pour une raison que nous ignorons (gravure trop profonde des lettres, bris de la dalle au cours du martelage rendant impossible son emploi comme cippe funéraire?), ce travail aurait été interrompu. Le fait que seules les lettres ont été martelées, à l'exclusion des surfaces planes comprises dans le cadre, rend malheureusement cette hypothèse aléatoire.

NOTES

- ¹ Cf. F. WIBLÉ, *Inscriptions latines du Valais antique*, à paraître dans les *Mélanges offerts à M. André Donnet*, Vallesia 1978.
- ² Le regretté A. de Wolff, conservateur des Musées cantonaux nous a autorisé à prendre des photographies des inscriptions ainsi qu'un moulage de celle d'Atticus Senator, qui nous ont permis de rédiger le présent article.
- ³ Bibliographie: Walliser Bote, n° 11 du 16.3.1901, p. 3; Neue Zürcher Zeitung, n° 90 du 31.3.1901 (R. HOPPELER); Indicateur d'Antiquités Suisses, 1901, pp. 91–92 (R. HOPPELER); Revue épigraphique, IV, 1899–1902, pp. 188–189 (E. ESPÉRANDIEU); E. ESPÉRANDIEU, *Inscriptions latines de Gaule (Narbonnaise)*, 1929, pp. 8–9, n°s 18 et 19; M.-R. SAUTER, *Préhistoire du Valais. Des origines aux temps mérovingiens*, dans: Vallesia, 1950, pp. 87–88; J. EWALD, *Paläo- und epigraphische Untersuchungen an den römischen Steininschriften der Schweiz*, dans: Antiqua 3, Société suisse de préhistoire et d'archéologie, Bâle 1974, VA 62 et 63; WIBLÉ (cf. note 1), n°s 51 et 52.
- ⁴ Cf. La Liberté (de Fribourg) du 21.12.1900 (P. BOURBAN) d'où: Indicateur d'Antiquités Suisses, 1900, pp. 284–285 (R. HOPPELER), Revue Historique Vaudoise, 1901, p. 64, et SAUTER (cf. note 3), p. 88.
- ⁵ Dans le livre d'entrée de l'ancien Musée de Valère figure la mention d'un «plan des tombeaux découverts à Plan-Conthey en janvier 1902». Ce plan ne se trouve pas au nouveau Musée Archéologique (renseignement de feu A. de Wolff) non plus qu'aux Archives cantonales à Sion. S'agit-il en fait du plan du monument funéraire découvert en 1901, relevé peut-être en janvier 1902 (erreur de date) – ou bien a-t-on pratiqué des fouilles à Plan-Conthey en 1902, dont nous n'aurions par ailleurs nulle connaissance?
- ⁶ Les dimensions extérieures du monument ont vraisemblablement été transmises à D. Viollier par le chanoine Bourban. SAUTER (cf. note 3), p. 87.
- ⁷ Cf. La Liberté du 1.3.1901 et la littérature subséquente.
- ⁸ Cf. Rapport de gestion, op. cit., p. 19.
- ⁹ Dans le voisinage du monument furent en outre découvertes quelques monnaies «à l'effigie de Constantin empereur d'Orient» (Rapport de gestion de 1901, p. 19) qui ne pourraient, à elles seules, servir d'indice pour une datation de la construction.
- ¹⁰ Le remploi, dans l'antiquité déjà, de stèles funéraires, qui choquait Bourban («Mais cette opulente famille romaine, qui était si pleine de respect pour ses défunts, n'en avait guère pour ceux des autres, malgré toutes les garanties que le droit commun de l'Empire donnait à l'inviolabilité des tombeaux»), n'est pas exceptionnel.
- ¹¹ SAUTER (cf. note 3), p. 88.
- ¹² Aimable renseignement de Mme Monika Verzar, archéologue, Rome.
- ¹³ Lecture de Bourban: «ATTICVS / AVITO X O / S NATIO / A . XXV . HIC / SITVS EST.» «Ce qui veut dire, jusqu'à un examen plus complet des lettres effacées: *Atticus Avito* Decemvir (magistrat sénateur préposé au partage des terres), de nation..., âgé de vingt-cinq ans, a été enseveli ici.»
- ¹⁴ Seules les deux premières lettres du *cognomen* Senator ne sont pas clairement identifiables. Un examen très attentif du moulage et des cassures de la pierre ne nous permet cependant pas de les restituer autrement.
- ¹⁵ WIBLÉ (cf. note 1), index I.
- ¹⁶ L'organisation des cités était copiée sur celle de Rome. Aux deux consuls de la Ville éternelle correspondaient deux *duoviri*; aux membres du sénat local, on donnait généralement le titre de *decuriones*. Cf. PAULY-WISSOVA, Real-Encyclopädie, IV, 2, 1901, art. *decurio*, col. 2319–2352 (KÜBLER).
- ¹⁷ Cf. *Corpus Inscriptionum Latinarum* II, 5626, III, 7437, 1, 36 et 8568c, V, 4724, 6465 et p. 621, 8, XIII, 1558, 2251, 13235 et 3406; l'*Année Epigraphique* 1940, 119.
- ¹⁸ Transcription et interprétation de Bourban: «SABELIVS SABINII / ANNOR. V M XXV / HIC SITVS / T F I.» «Sabelius, fils de Sabinius, âgé de (?) ans, un mois et vingt-cinq jours, a été enseveli ici. Par sa dernière volonté, il a ordonné de faire ce monument.» Transcription de SAUTER (cf. note 3), p. 88, d'après Bourban: SABELIVS . SABINII / ANNOR(um). V. M(ensium). XXV. / HIC SITVS. / T(es-tamento). F(ieri). I(ussit). «Sabelius, fils de Sabinus, qui vécut 25 ans et 5 mois, repose ici. Il a ordonné par testament d'élever ce monument.» Dans la Revue épigraphique, IV, 1899–1902, p. 189, Espérandieu avait déjà rectifié la deuxième ligne, la transcrivant ainsi: *annorum XXV*.
- ¹⁹ Espérandieu (cf. note 3), p. 9: L. 1: Probablement Sabel[us], Sabini [filius]. Le nom Sabinus est très courant dans tout l'empire romain. Sabellus l'est beaucoup moins; c'est du reste un dérivé poétique de Sabinus (JIRO KAJANTO, *The latin Cognomina*, Helsinki 1965, écrit que le *cognomen* Sabellus (ou Sabella) est attesté 8 fois dans le *Corpus Inscriptionum Latinarum*, tandis que le *cognomen* Sabinus (ou Sabina) apparaît 1440 fois!).

PROVENANCE DES ILLUSTRATIONS

Photographies de l'auteur